



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 21 JANVIER 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande de l'entreprise Groupe ALQUENRY – 45 rue Pierre Martin – 72100 LE MANS, agissant pour le compte de l'entreprise Axione, et afin de permettre le bon déroulement des travaux de déploiement de la fibre optique par les entreprises THD BERRY et RAD-18, sur l'ensemble de la commune, à partir du 20 janvier 2025 pour une durée de 90 jours calendaire.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie aux entreprises THD BERRY et RAD-18, à partir du 20 janvier 2025 pour une durée de 90 jours calendaire, sur l'ensemble de la commune.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les entreprises.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et les entreprises sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250121-2025-06-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2025

Publié sur le site internet de la commune le 22.01.2025

Le Maire,
Gilles BUREAU

